



Que devient une succession dans laquelle il y a une donation

Par **louisette54**, le **13/08/2015 à 10:42**

Bonjour

Mes grand parents m'ont fait CHEZ UN NOTAIRE une donation de leur maison et 1200 m2 de terrain en 1996.

IL Y A DEUX ENFANTS

Mon père est décédé depuis 2004 mes 5 frères et sœurs font la succession.

Je voudrais savoir si ma maison rentre dans la succession et si j'ai une plus grosse part que les deux enfants dois-je rembourser pour être à part égal

MERCI DE VOTRE REPONSE